



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 11

**Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.- pour
l'entretien des canalisations**

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 24 septembre 2024

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le budget 2024 a été validé par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2023. Ce budget a été préparé par la Municipalité et les services concernés durant le mois d'octobre 2023 avant d'être transmis au législatif.

La position « 4610.3144.000 Entretien courant des canalisations » a été préparée par analogie au compte 2022 avec une dépense de CHF 58194.20 et l'état de la facturation 2023 qui a bouclé sur une dépense de CHF 43'108.04 avec une augmentation liée à la mise en place prévue d'un plan quinquennal de curage des conduites d'eaux usées estimé à CHF 40'000.- par année, soit un budget de CHF 80'000.- pour 2024.

Le début de l'année 2024 a été plus pluvieuse que les années précédentes, ce qui a mis à mal des canalisations d'eau claire qui ont été obstruées à de nombreux endroits et qui ont été curées en urgence pour éviter des dégâts encore plus importants dans des habitations et des champs.

Les travaux entrepris concernent des conduites obstruées par du calcaire, d'autres par l'eau de ruissellement sur les champs qui amène des matériaux qui bouchent les conduits et enfin des travaux de maintenance normale qui évitent de devoir travailler dans l'urgence à la suite de dégâts qui seraient annoncés.

2. Explication technique

Le budget de CHF 80'000.- du poste 4610.3144.000 est dépassé au 31 juillet 2024. Il y a eu des travaux de curage et de réparation lourds dès le début de l'année :

Étiquettes de lignes	Débit
Curage	89575,4
Entretien	1968,49
Génie civil	10826,74
Captage eau de surface des sources	13655,99
Total général	116026,62

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants sur la fin de l'année 2024 :

- CHF 40.000.- : Curage quinquennal selon le plan.
- CHF 10'000.- : Réparation de la conduite d'eau claire qui permet de vidanger le réservoir de l'Allou propriété de l'ABV qui doit être vidé et nettoyé chaque année. La vidange de la première cuve s'est mal passée et l'eau a terminé dans un champ à Vallamand. Le nettoyage de la seconde cuve a été reporté à l'automne, mais ne pourra pas être fait en 2025.
- CHF 15'000.- : nouveaux divers et imprévus liés aux épisodes pluvieux potentiels de l'automne.

3. Ressources budgétaires

Le budget 2024 a planifié une dépense de CHF 80'000.-. Ce montant ayant été utilisé suite aux intempéries du printemps, la Municipalité sollicite un crédit extra-budgétaire de CHF 100'000.- pour financer les travaux indispensables planifiés et non-planifiés qui devront encore être réalisés avant la fin de l'année.

4. Analyse financière

Lors de la présentation du budget 2024 basé sur les comptes 2022 et la prévision des comptes 2023, nous avons prévu des recettes fiscales nettement plus modérées.

La clôture des comptes 2023 a permis de constater les chiffres suivants :

Impôts dans les comptes 2022	CHF 9,570 mio
Impôts dans le budget 2023	CHF 9,474 mio
Impôts dans les comptes 2023	CHF 10,153 mio
Impôts dans le budget 2024	CHF 9,557 mio

Les recettes fiscales 2024 vont suivre l'évolution des recettes 2023. Nous pouvons donc conclure que le budget 2024 peut totalement intégrer ces dépenses imprévues sans déséquilibrer les finances communales. De plus, ce montant additionnel n'aura aucune incidence sur le résultat puisque le chapitre 46 épuration est équilibré par le fonds de réserve épuration comme le préconise la loi sur les communes.

5. Conclusion

Basé sur la présentation ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis Municipal No 2024 / 11
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 100'000.00 à la Municipalité destiné à financer les travaux d'entretien de de réparation des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées.
2. De financer ce crédit extraordinaire par la trésorerie courante
3. De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3144.000, section 4610
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ces travaux

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 20 août 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally